

COMMISSION AD HOC CHARGÉE DE LA QUESTION PALESTINIENNE
CORRIGENDUM AU RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION I

Page 4, paragraphe 4 de la section A, première et deuxième lignes :
au lieu de : "l'adoption par l'Assemblée générale de recommandations",
lire : "l'adoption par l'Assemblée générale de sa recommandation..."

Page 21, section E, paragraphe 1, quatrième ligne ; lire : "Commission
des Nations Unies mentionnée à la section B, paragraphe 1".

Page 26, premier paragraphe, neuvième ligne ; supprimer la virgule
après "El.Misriya".

NOTE : Les autres corrections que signale le texte anglais du présent
corrigendum n'intéressent que le texte anglais du rapport de la sous-
commission.